



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Port de Barcarès  
Dragage décennal du port**

**Ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique  
requis au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques)  
en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014**

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°DREAL/DMMC/2017184-0001 du 03 juillet 2017, l'enquête publique susvisée sera ouverte, sur le territoire de la commune de Barcarès, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 21 août au 22 septembre 2017.

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Barcarès, à une enquête publique relative au projet de dragage décennal dans le port de Barcarès, préalable à l'autorisation unique requise au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques), en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014, et portant sur la réalisation d'une étude d'impact en application des articles R123-1 et R 122-2 du code de l'environnement.

L'enquête se déroulera du **21 août au 22 septembre 2017**, soit 33 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de Barcarès.

**Monsieur Didier ZAZZI** a été désigné par le tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire cette enquête.

LES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE SUR SUPPORT PAPIER, AINSI QUE LE REGISTRE D'ENQUÊTE, À FEUILLETS NON MOBILES, CÔTÉS ET PARAPHÉS PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PRÉALABLEMENT À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE, SERONT TENUS À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE BARCARÈS **DU 21 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE 2017**, AFIN QUE CHACUN PUISSE EN PRENDRE CONNAISSANCE, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE HABITUELS AU PUBLIC :

Mairie de Barcarès – boulevard du 14 juillet – 66 421 LE BARCARES.  
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les pièces du dossier d'enquête publique pourront également être consultées, pendant toute la durée de l'enquête, sur un poste informatique installé par la commune de Barcarès à la mairie de Barcarès, aux jours et heures d'ouverture sus-visées.

En outre, les pièces du dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante : « <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau> »

Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale annexés au dossier d'enquête.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans la mairie énoncée ci-dessus, ou les adresser, pendant toute la durée de l'enquête, du 21 août 2017 à 8h30 au 22 septembre 2017 à 17 h :

- par correspondance, au siège de l'enquête publique (mairie de Barcarès), à l'attention de Monsieur Didier ZAZZI, commissaire enquêteur, qui les insérera et les annexera audit registre,
- par voie électronique à :  
en précisant en objet : « enquête publique – port de Barcarès – dragage décennal du port de Barcarès ». Les courriels seront transmis à la mairie de Barcarès pour être annexés au registre d'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Pyrénées-Orientales (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Division Milieux Marins et Côtiers – 33 rue Honoré Daumier – 66 000 PERPIGNAN) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-après :

Lieu	Date	Heure début	Heure fin
Mairie de Barcarès	25/07/2017	14h00	17h00
	06/09/2017	9h00	12h00
	22/09/2017	14h00	17h00

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Sylvain Cauneille, responsable du port – Capitainerie  
[sylvain.cauneille@lebarcares.fr](mailto:sylvain.cauneille@lebarcares.fr) , tel : 04 68 86 07 35

Le présent avis sera affiché à la mairie de Barcarès. Il sera également affiché par les soins de la commune de Barcarès, responsable du projet, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Il fera l'objet d'une publication dans 2 journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales et d'une insertion sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de leur date de dépôt en mairie de Barcarès ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales (DREAL - Division Milieux Marins et Côtiers – 33 rue Honoré Daumier 66 000 Perpignan). Ils pourront également être consultés sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales :

(<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autresprocedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>)

À l'issue de l'enquête, une décision d'octroi de l'autorisation au titre du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques), en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014, assortie le cas échéant de prescriptions ou, une décision de refus délivrée par arrêté préfectoral est susceptible d'être adoptée.



Consultation dossier



Adresse mail